



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2020\_50001\_0007

---

**A Marseille, le 25/02/2020**

Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet : Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et la transformation de l'îlot Guillaume Farel en annexe du Groupe Scolaire Chabanon.**

**RÉPONSE SUITE A UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Question 3, posée le 25/02/2020 :**

Pour l'annexe 2 - fiches références: Faut-il fournir 5 références par bureaux d'études, ou 5 références au total pour l'ensemble des co-traitants?

**Question 4, posée le 25/02/2020 :**

La compétence infiltrométrie n'est pas une compétence de bureau d'étude mais de prestataire, doit-elle être nécessairement présentée au stade de la candidature ou simplement intégrée à la proposition d'honoraire?

**Question 5, posée le 25/02/2020 :**

L'annexe références bureaux d'études est-elle à remplir pour la compétence infiltrométrie?

**Réponse 3, transmise le 25/02/2020 :**

Conformément à l'article 4.1.3° du Règlement de Consultation, il est demandé de présenter 5 références pour chaque bureaux d'Etudes Techniques (BET).

Au maximum trois références relatives aux études et aux réalisations d'équipements scolaires écoles maternelles, écoles élémentaires, groupe scolaire ou crèches, de moins de trois ans, comprenant les renseignements suivants :

- le nom du Maître d'ouvrage
- la nature des missions confiées,
- les dates d'exécution des prestations ou de fin de travaux pour les projets achevés,
- le montant des travaux (préciser HT ou TTC).

Au maximum deux références relatives aux études et aux réalisations d'opérations de réhabilitation ou de réutilisation d'Etablissement Recevant du Public, de moins de trois ans, comprenant les renseignements suivants :

- le nom du Maître d'ouvrage,
- la nature des missions confiées,
- les dates d'exécution des prestations ou de fin de travaux pour les projets achevés,
- le montant des travaux (préciser HT ou TTC).

Une même référence pourra se rapporter à plusieurs missions ou techniques du bâtiment.

Si le nombre de références présentées est supérieur à cinq seules les cinq références les plus récentes et de moins de trois ans seront étudiées.

**Réponse 4, transmise le 25/02/2020 :**

Concernant l'infiltrométrie, il n'est pas obligatoire de présenter le prestataire au stade de la candidature.

Cette prestation doit obligatoirement être intégrée dans la proposition d'honoraire.

**Réponse 5, transmise le 25/02/2020 :**

L'annexe références bureaux d'études n'a pas à être rempli pour l'infiltrométrie.